

Franchissons nos limites

Les 140 établissements scolaires catholiques de Paris ont orienté l'année 2024-2025 autour d'une perspective : « Franchissons nos limites ». Il s'agit d'innover et de passer de l'implicite à l'explicite, particulièrement sur trois axes :

- **Préciser notre proposition religieuse** : nous avons toujours à rechercher comment mieux partager ce qui nous anime et engager sans contraindre.
- **Faire connaître la continuité de parcours** que nous offrons à nos élèves du plus jeune âge jusqu'à la fin de leur scolarité. C'est un atout que nous voulons renforcer pour sécuriser les élèves et leurs familles et donner à chacun le temps dont il a besoin.
- **Faire de notre gestion une référence exemplaire** par sa performance, lisible, transparente et ouverte aux critiques constructives.

Réunis en séminaire du 6 au 9 octobre 2024, les chefs d'établissement ont pris l'initiative sur des questions habituellement évitées : procédures d'inscription, concurrence entre certains établissements, solidarité financière. Ils se sont formés à la méthode de « décision par consentement » inspirée du synode sur la synodalité, du concile Vatican II et des diverses expériences de démocratie directe en France et à l'étranger.

Six décisions ont ainsi été prises avec l'ensemble des participants :

1. Tous les candidats à l'*accord collégial* (nécessaire pour devenir professeur) qui n'ont jamais enseigné seront accueillis en stage d'observation d'une semaine en établissement.
2. À l'occasion des 20 ans de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, les établissements réétudieront leur politique d'accueil d'élèves en situation de handicap et engageront de nouvelles actions de formation de leurs équipes.
3. Pour favoriser la continuité de parcours des élèves, les chefs d'établissement se consultent lorsqu'une famille demande à changer d'établissement.
4. D'ici janvier 2025, les établissements ayant mis en place des tarifs modulés selon les ressources des familles feront un retour d'expérience chiffré pour aider les établissements qui y travaillent.
5. Un fonds diocésain d'entraide est constitué avec les dons des familles et d'autres donateurs pour soutenir la scolarisation d'élèves qui n'en n'ont pas les moyens financiers.
6. Pour optimiser leurs moyens, les chefs d'établissement travaillent en réseaux de proximité sur les mutualisations réussies ou à formaliser.



Les écoles privées catholiques à Paris, au-delà des préjugés

Pour la rentrée 2024, des établissements ouvrent leurs portes pour parler de ce qui s'y vit dans 11 vidéos d'une minute trente : www.ec75.org/audeladesprejugés

En abordant explicitement ensemble des questions qui sont trop souvent tues, nous voulons avancer par étapes vers des innovations pédagogiques, sociales et institutionnelles qui nous permettent de nous ouvrir plus nettement à ceux qui n'osaient pas se tourner vers nous jusqu'ici. Ces évolutions servent à la fois l'intérêt de nos établissements et le bien commun de la nation.